

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Arrêté du 28 mai 2010 refusant le certificat prévu à l'article L. 111-2 du code du patrimoine

NOR : MCCC1014072A

Par arrêté du ministre de la culture et de la communication en date du 28 mai 2010, est refusé le certificat d'exportation demandé pour un tableau attribué à Jean Malouel, *Pietà avec saint Jean et deux anges*, peinture sur bois, fin du ^{xiv}^e-début du ^{xv}^e siècle, cette œuvre d'une importance artistique considérable et demeurée inédite, qui figurerait parmi les très rares témoins de la production de Malouel, constituant sans doute une création, caractéristique par son élégance subtile et sa qualité d'exécution, de l'art de cet artiste majeur, l'une des principales figures du style gothique international, qui est peut-être aussi le premier grand peintre français de chevalet.